

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/6000

DOCUMENT EN VIGUEUR APRES LA MODIFICATION N°3

REVISION	MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES – MISES A JOUR
PRESCRIPTION Délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2006	- 1 Modification n°1 approuvée par délibérations du Conseil Municipal du 12 septembre 2013 et du 28 février 2014 - 2 Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2014
ARRÊT DU PROJET Délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2011	- 3 Déclaration de projet n°1 et mise en compatibilité du PLU approuvées par délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2015 - 4 Déclaration de projet n°2 et mise en compatibilité du PLU approuvées par délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2015 - 5 Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2016
APPROBATION Délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2012	- 6 Déclaration de projet n°3 et mise en compatibilité du PLU approuvées par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017 - 7 Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 18 février 2020 - 8 Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022

Zonage réglementaire

- Zone UC
- Zone UD
- Zone UF
- Zone UG
- Zone UI
- Zone UJ
- Zone UM
- Zone UL
- Zone AU
- Zone 3AUf
- 3AUg
- Zone AUl
- Zone 3AUj*
- Zone A
- Zone Ah
- Zone N
- Zone Nh
- Zone Nj
- Zone Nl
- Zone Ny

- #### Prescriptions particulières
- Emplacements réservés pour des équipements publics, de la voirie ou des programmes de logements (article L.151-41 du CU)
 - Emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programme de logements (article L.151-41 du CU)
 - Espace boisé classé (article L.113-1 du CU)
 - Marge de recul paysagère
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone N
 - Secteur d'application du PPRI aléa fort
 - Eléments caractéristiques du paysage
 - Linéaires de protection du commerce et des services
 - Elément de petit patrimoine à protéger

